

Procès-verbal
Séance extraordinaire du conseil municipal
Lundi 18 juillet 2016, 19 h 40
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Clive Kiley.

En présence du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

307-07-16

1. Avis de convocation

Considérant les articles 152 et 158 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ) ;

Considérant que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Sylvain Déry, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 15 juillet 2016, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du CMQ ;

Considérant l'article 153 du CMQ ;

Considérant le dépôt du Rapport de signification Doc 307-07-16 ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

Document déposé : 307-07-16

308-07-16

2. Ouverture de la séance extraordinaire

À 19h40, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

309-07-16

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan :

le point 14 « Motion de félicitations - Monsieur Steve Madore » est ajouté :

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix :

le point 15 « Avis de motion - Règlement numéro 536-16 modifiant le *Règlement 503 Règlement modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à préciser certaines grilles de spécification ainsi que le plan de zonage* visant la zone C-34 »

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous, conformément aux articles 152 et 153 du CMQ :

1. Dépôt – Avis de convocation ;
2. Ouverture de la séance extraordinaire ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-001-16 du Règlement numéro 421 sur les usages conditionnels de manière à ajouter dans le titre de l'article 21.6 les zones admissibles dans la catégorie « Chalet de villégiature » ;
5. Émission d'une carte de crédit Visa Desjardins de la Municipalité pour Monsieur Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier ;
6. Annulation de la carte de crédit Visa Desjardins de Madame Lindsay Roach et émission d'une carte pour Monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et des communications ;
7. Entérinement et autorisation de paiement de la facture no 00122 de la compagnie Les communications JGF Inc. ;
8. Demande de modification auprès de la Commission de la toponymie du Québec - Remplacement de l'odonyme « des Peupliers » par « Griffin » ;
9. Orientation du conseil municipal – Projet du Domaine du Mont-Vert ;
10. Offre d'achat – Terrain sis au 5, rue Saint-Patrick ;
11. Municipalisation conditionnelle de la rue Griffin et rue des Cerisiers, phase I, lots 4 586 668, 5 935 733, 5 935 735 – Cession par 2538-5436 Québec Inc. ;
12. Adoption – Règlement numéro 534-16 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 413 et toutes ses modifications subséquentes ;
13. Adoption – Règlement numéro 535-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016, abrogeant et remplaçant le Règlement 511 et toutes ses modifications subséquentes ;
14. Motion de félicitations, Monsieur Steve Madore ;
15. Avis de motion – Règlement numéro 536-16 modifiant le *Règlement 503 Règlement modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à préciser certaines grilles de spécification ainsi que le plan de zonage* visant la zone C-34 ;
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

310-07-16

- 4. Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-001-16 du Règlement numéro 421 sur les usages conditionnels de manière à ajouter dans le titre de l'article 21.6 les zones admissibles dans la catégorie « Chalet de villégiature »**

Conformément à l'article 202.1 du CMQ, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-001-16, concernant l'ajout dans le titre de l'article 21.6 de numéros de zones admissibles dans la catégorie « Chalet de villégiature ». Une omission qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : DOC-310-07-16

311-07-16

- 5. Émission d'une carte de crédit Visa Desjardins de la Municipalité pour M. Sylvain Déry, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint**

Considérant le pouvoir de dépenser du Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, conformément au Règlement 486 ;

Considérant l'article 184 du CMQ ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins pour M. Sylvain Déry, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

312-07-16

6. **Annulation de la carte de crédit Visa Desjardins de Madame Lindsay Roach et émission d'une carte pour Monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et des communications**

Considérant le départ de Mme Lindsay Roach ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'annuler la carte de crédit Visa Desjardins de Madame Lindsay Roach ;
- 2) D'autoriser l'émission d'une carte Visa Desjardins pour Monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et des communications ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

313-07-16

7. **Entérinement et autorisation de paiement de la facture no 00122 de la compagnie Les communications JGF Inc.**

Considérant la facture no 00122 de la compagnie « Les Communications JGF Inc. » ; déposée par le conseiller M. Claude Lacroix ;

Considérant que le Conseil souhaite entériner cette facture ;

Considérant les Titres XXI à XXIII du CMQ ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner la dépense et d'autoriser le paiement de la facture no 00122 à Les Communications JGF Inc. au montant total de 23 492.83 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 313-07-16

314-07-16

8. **Demande de modification auprès de la Commission de la toponymie du Québec Remplacement de l'odonyme « des Peupliers » par « Griffin »**

Considérant que la rue antérieurement nommée « des Peupliers » connecte à la nouvelle rue nommée « Griffin » ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De remplacer l'odonyme « des Peupliers » par « Griffin » ;
- 2) D'autoriser le service du Greffe à en faire la demande auprès de la Commission de toponymie ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

315-07-16

9. Orientation du conseil municipal – Projet du Domaine du Mont-Vert

Considérant que les membres du Conseil ont reçu un projet résidentiel intitulé « Domaine au Mont Vert » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le service de l'Urbanisme et de l'Environnement pour procéder à une analyse objective du projet du Domaine au Mont Vert;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 315-07-16

316-07-16

10. Offre d'achat – Terrain sis au 5, rue Saint-Patrick

Considérant le processus de vente du terrain sis au 5, rue Saint-Patrick entrepris par la Municipalité ;

Considérant l'importance de maintenir un processus juste et équitable à l'égard de toute soumission ;

Considérant l'importance de maintenir la confidentialité des offres d'achat pour éviter toute spéculation ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour évaluer les offres déposées et soumettre par la suite des recommandations au Conseil qui devra les entériner ou non ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

317-07-16

11. Municipalisation conditionnelle de la rue Griffin et rue des Cerisiers, phase I, lots 4 586 668, 5 935 733, 5 935 735 – Cession par 2538-5436 Québec Inc.

Considérant la résolution 239-06-16 ;

Considérant que le Conseil souhaite bonifier et mettre à jour cette résolution ;

Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

Considérant le dépôt par l'entreprise « 2538-5436 Québec Inc. », du plan cadastral préliminaire, réalisé par Denis Vaillancourt, a.g. sous ses minutes 11398, projetant la réalisation de la phase I de la rue Griffin (anciennement des Peupliers) et des Cerisiers, résolution 154-09-2010 ;

Considérant que le directeur des Travaux publics recommande l'acceptation en principe de la municipalisation de la rue Griffin, phase I et des Cerisiers, correspondant aux lots 4 586 668, 5 935 733 (anciennement 5 103 229) et 5 935 735 (anciennement 5 103 230) et à condition que tous les travaux et documents nécessaires à la municipalisation soient déposés avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter en principe la municipalisation de la rue Griffin, phase I, aux lots 4 586 668, 5 935 733 (anciennement 5 103 229) et 5 935 735 (anciennement 5 103 230), dès que tous les travaux et documents nécessaires seront déposés et avant la signature de l'acquisition devant notaire ;
- 2) De prévoir la signature de la municipalisation avant l'émission de permis de construction ;
- 3) De mandater Me Jean-Philippe Brisson, de la firme Boilard, Renaud Notaires Inc. pour la préparation d'un contrat de cession desdits lots incluant le respect des conditions énoncées par la Municipalité par 2538-5436 Québec Inc. à la Municipalité ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

318-07-16

12. Adoption - Règlement numéro 534-16 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 413 et toutes ses modifications subséquentes

Considérant que le Règlement 534-16 porte sur le stationnement sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juillet 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance.

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 534-16 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

319-07-16

13. Adoption - Règlement numéro 535-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016, abrogeant et remplaçant le Règlement 511 et toutes ses modifications subséquentes

Considérant que le Règlement numéro 535-16 porte sur la tarification municipale ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juillet 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance.

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 535-16 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

320-07-16

14. Motion de félicitations – Monsieur Steve Madore

De la part des membres du Conseil, monsieur le conseiller, Mike-James Noonan, présente une Motion de félicitations à monsieur Steve Madore, citoyen de Shannon, pour son exceptionnelle performance avec une première place sur le podium pour une troisième année consécutive lors de l'événement « SODIKART WORLD SERIES 2016 » tenu en juillet à Paris.

15. Avis de motion – Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à préciser certaines grilles de spécification ainsi que le plan de zonage visant la zone C-34

321-07-16

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à préciser certaines grilles de spécification ainsi que le plan de zonage visant la zone C-34.

Par cet avis de motion, un effet de gel est en vigueur pour toute émission de permis concernés par la zone C-34 et ce, pour une période de 60 jours.

322-07-16

17. Période de questions

À 19 h 55, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, s'est terminée à 20 h 41.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Conformément à l'article 27 du Règlement numéro 405, madame Andréanne Verret, citoyenne de Shannon, dépose un document intitulé « Pétition adressée au maire M. Clive Kiley et aux membres du conseil municipal de Shannon concernant le Règlement #503 ».

Document déposé : 322-07-16

M. le maire rappelle aux citoyens la tenue de la prochaine séance publique qui était prévue le 1^{er} août, reportée au 22 août.

323-07-16

18. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 20 h 41.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Sylvain Déry,
Directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. Le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.